PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Projets de loi

M. TUPPER dépose un bill aux fins d'accorder certains pouvoirs à la Compagnie de telephone de la Nouvelle Ecosse.

L'honorable M. CHAPLEAU dépose un bill pour amender le chap. 27 des statuts revisés concernant le département des impressions du gouvernement.

Ces bills sont lus pour la première fois.

Sir Richard CARTWRIGHT demande à quelle decision en est venu le gouvernement au sujet de la vacance de Pâques?

Sir John A. MACDONALD—Nous espérons que le débat important qui nous occupe aujourd'hui sera clos avant la semaine prochaine, mais c'est à cette chambre d'en decider.

Mercredi soir, je proposerai que la chambre ajourne ses travaux au mardi de la semaine suivante.

La réciprocité commerciale

M. BAIRD reprend le débat sur la question de la reciprocite commerciale entre le Canada et les Etats-Unis.

Les députés de la gauche, dit-il, se plaisent à mettre le Canada en parallèle avec les Etats Unis en se basant, toutefois, sur des calculs qui ne sont pas exacts. Ils se donnent garde, par exemple, de mettre ce pays en parallele avec la Nouvelle-Zelande, l'Australie ou d'autres colonies anglaises, car en le faisant, ils constateraient que le Canada n'a rien a envier à aucun de ces pays, que de toutes les colonies anglaises, c'est celle dont la position est la plus favorable sous tous les rapports. (applaudissements).

Ces comparaisons que font les députés de la gauche, causent un tort incalculable au Canada, tant dans l'esprit de ses habitants qu'à l'etranger.

C'est un fait indeniable que la protection, que nous avons adoptee, a donne un nouvel élan au commerce et contribue a la prosperite du pays. Le Canada a raison de se féliciter d'avoir adopté ce systeme et d'avoir prouvé qu'il pouvait, sans aucune aide étrangere, developper ses propres ressources.

Nos forêts avaient été exploitées sur une grande echelle bien longtemps avant qu'on eut adopte le systeme de la protection, et aujourd'hui les marchands de bois ont a lutter contre une baisse dans les prix, et, en outre, le bois devient rare. Il faut remarquer que le commerce de bois s'en va toujours en diminuant. Il ne serait pas juste d'attribuer cela à la politique nationale; il en aurait ete de même si nous avions eu la réciprocite commerciale. (Ecoutez! Ecoutez!)

C'est un fait remarquable, suivant moi, que la ville de Saint-Jean, N. B. soit dans une position si favorable aujourd'hui, malgre qu'elle ait été dévastée par le feu et que le commerce de bois soit devenu moins important. Je considere que le representant de cette ville, M. Ellis, s'est montre injuste à son égard en nous faisant un si triste tableau de sa situation. L'honorable depute a repete sans cesse à ses commettants de considerer le commerce interprovincial comme une chimere et le Canada, comme leur ennemi; il leur a toujours dit de tourner leurs regards vers les Etats-Unis.

L'industrie de la construction des navires a fait place à l'industrie manufacturiere, qui fait vivre aujourd hui la classe ouvriere à Saint Jean, mais l'honorable depute s'est donne garde de nous parler de cela. C'est la politique nationale qui a crée ces manufactures et qui contribue aujourd'hui à leur developpement; sans cette politique, jamais nous aurions eu ces avantages, (applaudissements).

Tout le monde sait que les Etats-Unis pourraient encombrer nos marches du surplus de leurs produits et paralyser ainsi nos industries.

Le depute de Queen fait observer que bien qu'il soit engagé dans le commerce qui se fait sur les côtes, il sacrifierait ses propres intérêts plutot que d'accepter une convention avec les Etats-Unis qui serait préjudiciable aux interêts du pays. D'ailleurs, dit-il, si nous adoptons la proposition qui nous est soumise, pour obtenir la reciprocite commerciale, il faudra que le gouvernement americain y consente et ce gouvernement ne veut pas entendre parler d'autre projet que celui de l'annexion. (Ecoutez! Ecoutez!)

Si nous adoptions le projet de la réciprocite commerciale, on verrait se répéter les mêmes scenes dont nous avons été témoins avant 1878, alors que les ouvriers émigraient en grand nombre aux Etats-Unis, pour y chercher de l'ouvrage. (Ecoutez! Ecoutez!)

M. MONCRIEFF dit que les honorables deputes de la gauche pretendent que la situation du pays est des plus deplorables, et qu'ils s'appuient là-dessus surtout pour soutenir que la réciprocite commerciale illimitee avec les Etats-Unis est absolument necessaire; mais ce raisonnement est tout à fait faux, car le pays ne se trouve pas dans une situation deplorable.

Ce serait un acte blâmable de la part des honorables deputes de la gauche que de voter pour la proposition qui est soumise a cette chambre sans consulter leurs commettants, parce qu'ils se sont engages à appuyer la politique nationale et leur conduite, aujourd'hui, est une violation de cette promesse. (Ecoutez! Ecoutez!)

La classe agricole, en ce pays, est dans l'aisance aujourd'hui; malheureusement, il n'en est pas de même pour les autres pays, malgre ce qu'en disent les membres de l'opposition.

Les honorables deputes de la gauche prétendent que la réciprocite commerciale illimitee ne nous forcerait pas à avoir recours a la taxe directe, mais qu'il faudra simplement pratiquer l'économie. Ils oublient que notre revenu se trouverait diminué de sept millions; j'évalue peut-être cette perte a un chiffre trop bas, parceque l'une des raisons que l'on donne pour engager les Etats-Unis à adopter ce projet, c'est que sa realisation ferait quadrupler leurs exportations au Canada.

Si cette question de la taxe directe était soumise au peuple, dit en terminant le depute de Lambton-Est, le parti libéral serait ecrase plus que jamais. (Applaudissements.)

M. SKINNER dit qu'il a déclaré à ses commettants qu'il appuierait la politique nationale d'autant plus que le pays avait approuvé cette politique, et que l'on devait s'efforcer d'assurer l'avenir du pays (applaudissements.)

Lorsque la politique nationale a été adoptee, dit il, il a été entendu que si les Etats-Unis diminuaient leur tarif, le Canada en ferait autant.

Je ne veux certainement pas de la taxe directe; je suis en faveur du libre-échange avec les Etats Unis, mais je ne voudrais pas que ce projet se realisât au risque de mettre en peril notre existence comme nation.

Si nous devions obtenir le libre-échange, il faudrait que cette question se réglât par un traite, et vu notre position, il faudrait que l'Angleterre intervint pour conclure ce traite.

Je n approuve pas ceux qui disent que le Canada agira à sa guise si la mere-patrie n'est pas satisfaite. Assurons-nous d'abord des intentions de l'Angleterre, et il sera temps alors de nous prononcer. (Ecoutez! Ecoutez!)

La politique nationale a été adoptée dans le but surtout de développer le commerce de l'interieur, mais je crois qu'on a atteint ce but au détriment de notre commerce à l'etranger. Je ne pense certainement pas que le libre-échange pût faire naître une ère de grosperite par tout le pays. Je suis de ceux qui sont convaincus que le Canada peut se développer et devenir prospère sans l'aide des Etats-Unis. (Écoutez! Ecoutez!)

Parlant du commerce avec les Antilles, M. Skinner dit qu'en 1887, le chiffre des exportations du Canada s'est élevé à $1,166,268, ce qui indique que nous avons raison de croire que nos relations de commerce avec ce pays se développeront davantage avec le temps. Le Canada peut fournir aux Antilles les mêmes articles que les Etats-Unis y exportent. Nous aurions tort de ne nous préoccuper que des Etats-Unis. Les marchés du Brésil et d'autres pays nous offrent de grands avantages que j'ai signalés aux marchands de la province d'où je viens.

Je suis en faveur de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis qui resulterait graduellement de concessions mutuelles, et le gouvernement américain semble approuver ce projet. Point de courbettes, le Canada n'a pas besoin qu'on lui fasse l'aumône! (Ecoutez! Ecoutez!) Si nous voulons nous faire respecter par les autres nations, montrons que nous sommes fiers de notre pays.

On a beaucoup parlé de la position importante qu'occupait la classe agricole de la province d'Ontario. A ce propos, je dirai aux honorables députés de cette province que les profits que l'on retire de la pêche dans les provinces maritimes, en une année équivalent en valeur au rendement de la récolte dans toute la province d'Ontario.

On prétend que le chemin de fer Intercolonial ne rapporte pas de profits, mais le fleuve Saint-Laurent n'en rapporte pas, non plus; cependant si on le fermait à la navigation, le commerce se trouverait paralysé. (Écoutez! Écoutez!) Le chemin de fer Intercolonial et celui du Pacifique sont exploités dans le même but, c'est-à-dire dans l'intérêt du pays.

Parlant de la ville de Saint Jean, M. Skinner dit que sans la politique nationale, cette ville ne se serait jamais relevé des pertes causées par l'interruption de la construction des navires et l'incendie désastreux de 1877.

On prétend aussi que nous ne devons pas adopter ce projet de réciprocité commerciale s'il empiete sur la politique nationale, mais je n'irai pas jusqu'à dire cela; conséquemment, je me vois force de voter en faveur de l'amendement qui a été proposé.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. BORDEN se prononce en faveur de la réciprocite commerciale illimitée.

M. SPROULE dit que le projet que l'on discute tend a revolutionner le commerce de tout le pays; c'est un danger pour nos institutions et s'il se realisait, nous disparaitrions du rang des nations. (Écoutez! Écoutez!)

Si les chemins de fer, ajoute-il, ne rapportent pas de profits, ils facilitent le commerce et nous ne pouvons nous en dispenser.

Sous le gouvernement Mackenzie, la dette publique, repartie d'après le chiffre de la population, était de $1.15 par tête et aujourd'hui elle est de $1.59 par tête, bien que le pays se soit développé d'une maniere remarquable depuis.

Si les honorables députés de la gauche voulaient seulement faire preuve d'un esprit impartial à l'égard du gouvernement qui a si bien dirigé les affaires de l'Etat depuis 1878, ils seraient forcés d'admettre que pendant cette période le développement du pays a été plus marqué que pendant toute autre periode antérieure applaudissements.)

Il serait absurde de croire que nous pourrions conclure avec les Etats-Unis un traité qui nous soit favorable. Nous avons dans nos statuts une loi qui est toute en faveur de la réciprocite, mais les Etats-Unis n'ont tenu aucun compte de ces offres de notre part.

M. LAURIE dit qu'il est convaincu que les Etats-Unis doivent leur prospérité à la protection. Les honorables députés se vante la prosperité des Etats-Unis, en fait seul remarquer que ce pays avait moins d'avantages que le Canada. Si les Etats-Unis, avec moins d'avantages que le Canada, ont pu, grâce à la protection, atteindre à une position si prospere, c'est certainement une raison qui doit nous engager à maintenir la politique nationale. (Ecoutez! écoutez!)

L'honorable député de Saint-Jean prétend que le marché anglais et celui des Antilles sont trop éloignés pour nous être d'aucun avantage, et que le seul qui nous reste est celui de nos voisins. Si les marchés les plus rapprochés sont ceux qui nous offrent les plus grands avantages, je dis que le marché canadien est préférable au marché americain.

Parlant de la question des pêcheries, M. Laurie dit que les Etats-Unis sont forcés d'acheter du poisson en Canada et qu'ils en achéteront quand même, que les droits soient supprimés ou non. (Applaudissements.)

M. ROBERTSON se prononce en faveur de la proposition du depute d'Oxford Sud.

M. Kenny (Halifax) propose l'ajournement du débat.

La seance est levée à 12.45 heures.

Le Procès des Détectives de Montréal

Cour du Banc de la Reine

Montréal, 22 mars 1888.

Plus le procès de Fahey se prolonge, plus la foule qui attend les prisonniers grossit. En approchant du verdict, l'accuse est devenu plus grave que les premiers jours. Il ne rit plus, mais il est impassible.

Mathias L. Desnoyers juge des sessions de la Paix dit—Je connais le prisonnier à la barre. J'ai présidé l'enquête préliminaire en cette cause. Je ne connais pas Frank Wilson. Il n'a pas été interrogé à l'enquête preliminaire. Quelqu'un a demandé qu'il fut interroge; les avocats de la defense l'ont demandé par ecrit, je crois.

M. Globensky—Cette demande était motivee?

Objecté à cette question par M. Greenshields.

M. Globensky dit qu'il veut faire lire cette motion aux jurés parce que le témoin Flynn a accusé la défense d'avoir éloigné Wilson.

La question est refusé comme non pertinente.

Q—Pourquoi Wilson n'a-t-il pas paru?

Même objection par la cour et même décision.

James Fahey, restaurateur, est appelé à la boite et dit: je suis le frere du prisonnier.

Je tiens restaurant sur la rue Saint-Jacques près de la gare Bonaventure.

J'ai vu le prisonnier en octobre dernier. Je crois que la derniere fois que je l'ai vu c'était le 30 octobre. Je me rappelle de cette date, parce que c'était un dimanche que mon frere a pris le diner chez moi et ma sœur a écrit une lettre qu'elle lui a remise. Cette lettre du 30 octobre 1881 est celle qui a été écrite ce jour-là par ma sœur.

M. Saint-Jean fait motion que cette lettre soit produite au dossier.

Le juge—Oui, pour rafraichir sa mémoire seulement.

M. Saint-Jean—Je fais tout de même motion pour la produire.

Le juge—Non, non.

M. Saint Jean—Je suppose que j'ai le droit de faire la motion?

Le juge—Ah! vous avez bien le droit de faire motion pour produire tous les papiers possibles.

Le témoin—Le prisonnier est arrivé chez moi entre onze heures et midi et est parti de chez moi entre trois et trois heures et quart. Cette lettre lui a été remise pour qu'il la portât à un messager à la gare, en destination de New-York.

Je reconnais l'enveloppe de cette lettre. Je me rappelle avoir vu Louis Naegelé ce jour-là. Il est venu chez moi entre midi et une heure et n'est resté que quelques instants.

Q—Il a pris un coup?

R—Non, il a pris un cigare.

Le témoin—C'est Maria Fahey qui a écrit cette lettre.

La cour permet maintenant de produire cette lettre, parce qu'elle a été identifiée avec l'enveloppe.

A M. Greenshields, en transquestion—Cette lettre est à peu près la seule raison qui me fait rappeler de cette date.

Je n'ai pas su si la femme et la famille du prisonnier étaient en cette ville ce jour là. Sa femme est venue chez moi le lendemain. Le prisonnier m'a visite comme on se visite entre frères. Il n'est pas venu très souvent le dimanche. Rien autre chose que notre amitié ne l'a retenu chez moi ce jour-là. Les dimanches précédents, le prisonnier arrêtait chez moi à différentes heures, lorsqu'il avait affaire.

LOUIS NAEGELÉ REND TÉMOIGNAGE

M. Saint Pierre dit que Naegelé souffre depuis deux jours d'une maladie de cœur ce qui l'a empêché de donner son témoignage hier, et demande qu'une chaise lui soit offerte pour s'asseoir.

Le témoin—J'ai appartenu neuf ans à la police de Montreal. J'ai été cinq ans détective. J'ai résigné le trois decembre. Le prisonnier à la barre est mon beau frere, il est marié, pere de trois enfants et demeure à Montréal.

M. Saint Pierre lui montrant le portrait de Wilson.

Q—Connaissez-vous l'individu dont voici le portrait?

R—C'est un homme qui s'est introduit à Montréal sous le nom de Frank Wilson.

—J'ai rencontré cet homme pour la premiere fois vers la fin de septembre. J'étais en compagnie de Fahey, rue Saint Jacques. C'est le detective Fahey qui me l'a présenté. Je passais sur la rue Saint Jacques, lorsque j'ai rencontre Fahey et Wilson.

WILSON CHERCHAIT UN VOLEUR

Fahey m'a fait signe de l'autre côté de la rue et me l'a présenté. Il m'a dit: M. Wilson est detective et cherche un voleur nommé Frank McWiller. Wilson m'a dit qu'il était detective et je l'ai pris comme tel dans le moment.

J'ai été arrêté avec le prisonnier à la barre, sous l'accusation du vol de la gare Bonaventure le 30 octobre. Je me rappelle ce qui s'est passe ce jour-là.

Lorsque j'avais rencontré Fahey et Wilson, ce dernier avait sorti le portrait de ce nomme Frank C. McWillie, accusé de vol de cent mille piastres a la banque de Saydomay et qu'il était presque certain qu'il était à Montreal. Une recompense de $7,500 était offerte pour son arrestation.

Après avoir examine le portrait je me suis rappelé que nous mêmes avions reçu des depeches au sujet de cet individu. Je leur ai demandé de prendre un verre ensemble.

J'ai revu ce Wilson une fois à la fin d'octobre bien avant le trente. Le 30 octobre était un dimanche, j'appartenais encore à la police. Le samedi j'étais en devoir de sept heures du soir au dimanche matin.

Je me suis couché à 3 heures p. m. Le dimanche, j'ai sorti. Je descendais la rue St Laurent quand j'ai rencontré Fahey pres de la rue Ste Catherine et nous avons continue jusqu'à la rue Saint Jacques et Saint Lambert. Fahey m'a dit qu'il se rendait a son bureau. Il pouvait être onze heures ou onze heures et demie. Je me suis rendu a l'hotel Richelieu, ou je me suis fait faire la barbe et j'ai causé avec des amis. C'était mon habitude d'aller là tous les jours.

Je n'ai pas vu Wilson ce jour-là. Je suis descendu ensuite sur la rue Craig et j'ai pensé d'aller chez James Fahey. Je suis arrêté à la gare Bonaventure; il était entre une heure et deux heures. J'ai cause quelque temps avec M. Cauchon. J'ai demeuré là a peu pres vingt cinq à trente minutes. Je crois avoir parle aussi au constable Bureau. Cauchon, Bureau et moi avons été ensemble quelque temps. Comme j'avais mal a la tête, j'ai invite Cauchon à venir prendre un coup chez Jimmy Fahey. Il a refusé et j'ai dit: j'y vais, moi. Je ne connais pas M. Nilson l'operateur du télégraphe. Je le reconnaitrais peut-être si je le voyais.

Je n'ai pas parlé a l'opérateur du télégraphe de la station Bonaventure, ce jour-là. Je n'ai dit que quelques mots à Bureau. Je lui ai dit des choses insignifiantes. Je suis ensuite allé chez James Fahey, restaurateur, que je connais depuis neuf ans; c'est un de mes amis. Je n'ai pas remarqué l'heure que je suis arrivé chez James Fahey. Il pouvait être deux heures passées.

J'ai demande un verre de brandy; j'étais malade. Je suis entré et j'ai vu Fahey, le prisonnier, assis à la table. Sa sœur écrivait une lettre dont je reconnais l'enveloppe. J'ai dit à Fahey en riant: "Are you following me, or am I following you? (Me suis-tu, ou est-ce moi qui te suis?) Après avoir dit cela, il m'a offert un autre coup; j'ai refuse. Il m'a dit en me donnant le portrait de Frank McWillie: "Montre donc ce portrait aux employés et demande s'ils l'ont vu." Je suis allé au dépôt, j'ai vu J. Alexe, je lui ai montré le portrait et une obligation contrefaite des Etats-Unis. Ce n'était pas une obligation forgée par ce voleur; c'était une autre copie d'obligation contrefaite que j'avais dans mon cahier.

J'ai revu M. Cauchon, je lui ai montré le portrait ainsi qu'à sept à huit personnes. Deux ou trois minutes après, j'ai vu venir Fahey avec la lettre à la main, de l'autre coté de la rue. Je pense qu'il devait passer trois heures. Il a donné de l'argent à Alexe, pour payer la lettre, j'avais vu l'écriture chez Jimmy et je reconnais cette enveloppe. J'ai alors montré le portrait de McWillie à Bureau, lui disant: "Si tu avais un individu comme ça, laisse-nous le savoir. Nous sommes partis tous deux ensemble et nous nous sommes laissés sur la rue Saint-Laurent. Je demeure au No. 1635 rue Ontario.

Pendant que j'étais au dépôt, je suis entré dans le char de M. Cauchon, on se suis resté cinq à dix minutes, avant d'aller chez Jimmy. Ce char était à 200 ou 300 pas de la cloche.

La premiere ou la seconde fois que je suis alle à la gare, je me suis pas approche de plus qu'à vingt verges du bureau du telegraphe. Ce jour-là je n'ai pas vu Wilson.

J'ai été arrêté le vendredi soir, neuf de décembre. J'ai rencontre Wilson vers le milieu de novembre, au St-Lawrence Hall, rue St-Jacques. Il était avec le prisonnier dans la bar. Je suis entré dans la bar et je leur ai donné la main et nous avons pris un verre de biere ou deux. Fahey et Wilson sont partis de leur coté et moi du mien. Deux ou trois jours après, Fahey m'a dit: Cet homme là, c'est un voleur, il faut que je le prenne.

Wilson disait toujours qu'il cherchait McWillie. J'avais moi-même le soupçon que c'était un menteur et un voleur. Plus tard j'ai vu Fahey chez mon père et je lui ai dit que je croyais qu'il était un ivrogne, un voleur et un menteur. Nous lui avons demandé des certificats d'où il venait, de quelle agence il était, il nous avait dit: Je dirai ça plus tard.

Le trois décembre, le jour que j'ai donné ma démission, Fahey m'a rencontré chez moi et m'a demandé de le rencontrer le quatre au Richelieu. Il me demandait au Richelieu pour voir ce Wilson. Je n'y suis pas alle. Car après ma démission, j'avais décidé de laisser debattre les autres seuls. Le lundi suivant, Fahey est venu chez moi entre sept et huit heures. Il a sonné, je me suis leve et il m'a demandé si j'avais été au Richelieu la veille, je lui ai dit que non et il a commencé à me dire des bêtises. Il m'a blâme. Le samedi il m'avait dit qu'il croyait avoir le voleur du Grand-Tronc.

Après avoir été blamé le lundi, il m'a dit: Tu connais le vol du Grand Tronc, j'ai cet homme là, je pense qu'il y a moyen de le travailler. Après avoir délibéré, il m'a dit que la meilleure maniere de le prendre était de gagner sa confiance et de nous faire passer pour voleurs nous-mêmes.

Je lui ai demandé comment. Fahey me dit: Wilson m'a donné un plan, il doit amener un voleur habile des Etats-Unis. Fahey ajouta qu'en se faisant passer pour voleur lui-même il croyait prendre le voleur, et qu'en voyant Bureau nous pourrions connaitre quelque chose de ce vol, parceque Bureau était en devoir ce jour-là a la gare Bonaventure.

J'ai vu Bureau et je lui ai dit de venir au Richelieu et nous avons fait descendre Wilson: Bureau s'est placé à l'autre bout de la buvette et a examiné Wilson, qui a pris quelques verres avec moi. Je lui ai dit de s'en aller et que j'aurais probablement besoin de lui plus tard. J'ai revu Wilson le mardi au Richelieu, au No 14. Le lundi soir, Wilson m'a presenté Craig; Fahey était là. J'ai resté dix à quinze minutes. En entrant dans la chambre, Wilson m'a presente Craig; on a commencé à parler. Wilson m'a dit: Que pensez-vous de l'affaire du Grand-Tronc? Je lui ai dit: Je n'en pense pas grand'chose. C'est tout ce qui s'est dit ce soir-là.

Q—Vous avez pris plusieurs verres, selon la noble habitude des detectives?

R—Oui.

Je ne puis dire si c'est le mardi ou le mercredi que Bureau est venu là. A l'entrevue de lundi soir, Fahey m'a dit un mot au sujet du Grand-Tronc.

Q—A-t-il été question devant vous de l'art de faire sauter les safes par Maxwell?

R—Oui. Maxwell et Wilson m'en ont parlé tous les deux.

Dans cette conversation, je n'ai pas dit que l'affaire du Grand Tronc était l'affaire la plus mal dirigée que j'avais vue. Je l'ai dit plus tard, mais pas comme ça. Je n'ai pas dit que j'avais eu beaucoup de difficultés à empêcher les gens de venir près de la voûte. Si j'avait dit cela, ça aurait été faux.

A cette entrevue du mardi soir, après avoir parlé des coffres-forts qu'on devait faire sauter dans la ville, sachant que Wilson et Maxwell étaient des voleurs j'étais prêt à tout faire avec eux.

Je suis allé chez Philips avec Craig et Wilson, Fahey est venu nous rejoindre. Harvey est entré et a causé avec nous. Nous sommes restés là environ vingt minutes. Nous sommes revenus par la rue Saint Laurent, je suivais Maxwell et Wilson, d'après les instructions de Fahey. Je devais aussi leur indiquer des magasins à voler. Je les ai descendus par la rue Saint Laurent et leur ai montré le magasin de M. Fremont, je leur ai propose de traverser pour voir si le coffre-fort pourrait être brisé. Craig a traversé et est venu et m'a dit: je ne crois pas qu'il puisse résister à une forte pression. En passant chez Grothé, je leur ai montré le magasin et Wilson a dit: je vais aller voir moi-même, pour voir s'il y a beaucoup de diamants.

C'était dans notre rôle, pour les prendre sur le fait.

Je les ai laissés sur la rue Notre-Dame, après leur avoir montre d'autres magasins.

Un complot était préparé pour le samedi soir; nous devions les prendre

Nous avons été arrêtés le vendredi. Le mercredi soir, je les ai rencontres au Richelieu. Je crois que c'est ce soir-là que Bureau a été amene à la chambre.

Bureau était couché lorsque j'ai été le chercher.

J'ai demandé la permission au sergent Beatie. Bureau s'était couché avant d'aller à son poste a neuf heures. En sortant dehors, je lui ai dit: Viens au Richelieu, la seule chose que tu auras à faire, en étant présente à Maxwell, en pointant Wilson et tu diras: Est-ce que c'est un aussi bon homme que vous, ça? C'était d'après les instructions de Fahey. Ça été fait comme ça.

J'avais peur qu'il vint à trop parler, pour les faire soupçonner que nous avions des soupçons sur eux.

Après cela, nous nous sommes organisés pour les vols du samedi. Je lui ai dit en parlant de Bureau: Il n'y a pas de soin cet homme nous protégera sur son poste.

Le samedi on devait aller chez M. Chaput, pres du marché Ste Anne, au Bodega. On n'a pas parlé en ma presence du vol des chars urbains.

Une partie de ces magasins devaient être visités le samedi. Nous n'étions que pour les proteger, car ils savaient que nous étions détectives.

Q—Aviez-vous pris vos arrangements pour pincer ces gens-là le samedi?

R—Pendant la semaine, nous avions demandé au sergent Richard de se tenir prêt pour arrêter bientot deux étrangers qui étaient au Richelieu.

—Tout ça était conduit sous le commandement de Fahey.

Transquestionné

Le témoin a été ensuite transquestionné par M. Geoffrion.

Q—Dans vos différentes entrevues avec Wilson, vous a-t-il parlé du vol du Grand-Tronc et que vous a-t-il dit?

R—Oui. Il nous a dit qu'un homme devait descendre ici pour tacher de gagner la confiance de cet homme. Il nous a dit que ce Craig était cherché aux Etats-Unis. On voulait gagner sa confiance pour des vols futurs. Wilson nous disait qu'il y avait une récompense pour arrêter Maxwell. Il nous a dit: Jimmy viens ici, ne parle pas trop, c'est un excellent voleur. On devait gagner sa confiance. C'était au commencement de la première semaine de décembre. Dans ces temps-là, je n'étais pas dans la confiance de Wilson, mais Fahey l'était.

Fahey me disait ce que je devais lui dire et faire. Fahey m'avait dit de parler du vol du Grand-Tronc. Je n'ai pas moi qui ai parlé de la chose, parceque Wilson était supposé travailler avec moi. En présence de Craig, au Richelieu, Wilson a dit que c'était lui et nous qui avions fait le vol. Craig m'a alors dit: Si j'avais su qu'un homme comme vous aurait laissé tant d'argent derriere lui, je lui aurais donné une volée de coups de pieds. C'était la première fois que Wilson m'avait parlé de l'affaire du Grand-Tronc.

Le lundi matin, Fahey m'avait dit qu'il avait le voleur du Grand Tronc. Il ne m'avait pas dit qui c'était. Il voulait que Wilson m'introduisît à Craig.

Je n'ai pas compris que Fahey pensait que c'était Craig qui avait volé le Grand-Tronc. J'ai soupçonné que c'était Wilson qui voulait avoir un compagnon dans Craig.

Wilson m'avait dit: Je vais te présenter à un des meilleurs voleurs des Etats-Unis, et il me l'a introduit.

Wilson et Fahey s'étaient arrangés ensemble pour dire que c'était nous qui avions fait le vol: Wilson devait faire le reçu.

Voici ce que nous avons dit le mercredi soir en face de Craig: Nous avons causé vol et autres choses. Wilson m'a dit: Est-ce correct pour l'autre homme. J'ai été chercher Bureau et Wilson a dit: Cette affaire a été mal faite; j'ai répondu: Je crois que oui. Je suis sorti pour faire monter du brandy.

Je n'ai pas dit comment je croyais que c'avait été mal fait. Cullen m'avait dit que ça n'avait pas été fait par des professionnels.

Je n'ai pas expliqué pourquoi je croyais que ça avait été mal été fait. Wilson et Maxwell n'ont pas dit pourquoi ils considéraient cela comme un *botched job*. Il n'a pas été parlé du vol en ma présence. Il a été parle des boites à la suggestion de Wilson au sujet des boîtes.

Wilson pretendait que c'était lui qui avait fait le vol du Grand Tronc et qu'il pourrait en faire d'autres avec notre protection.

Wilson n'a pas prétendu, cette fois, en présence de Maxwell, que nous étions ses complices.

Je me suis certainement fait passer pour un complice de Wilson dans ce vol.

Wilson disait que c'était lui qui avait fait le vol, que c'était une affaire manquée et qu'il avait eu peur.

Wilson n'a pas prétendu en ma présence avoir enfoncé des boites. Il n'admettait pas avoir laissé de l'argent.

Fahey avait requis mes services le samedi dans la journée.

Q—Y a-t-il un reglement de police obligeant tout détective privé de faire rapport au chef de police.

Objecté à cette question. Objection renvoyée.

R—Je l'ignore.

M. Geoffrion déclare sa transquestion close, et Naegelé descend de la boite.

L'histoire du témoin donnée avec un aplomb imperturbable, et démontrant ce jeu de quatre détectives aux prises les uns contre les autres, a fait impression sur le jury et dans la foule qui s'écoulait à pleines portes du palais de justice; on n'entendait que ces parcles: "Qui a raison? Est ce Wilson qui a volé?"

APRÈS L'AJOURNEMENT

Le constable Emilien Senécal dit qu'il connait le constable Bureau et l'a vu le lendemain de son arrestation, le samedi a neuf heures. Lorsque je l'ai vu il m'a paru bien ivre. Je lui ai parlé dans sa cellule. Il était assis sur le châssis, la tête basse. Je lui ai parle et il ne m'a pas répondu. Je l'ai poussé et il m'a regarde en me disant: Hallo le mousse!

Je l'ai regardé en riant et lui ai dit: Tu profites du temps que tu es en prison pour te saouler, car tu n'as pas l'habitude. Ah! si tu veux on va te traiter, dit il. Il y avait là une bouteille, contenant deux doigts de boisson.

J'étais allé pour chercher ses clefs et son sifflet et il m'a répondu en folies; il n'a pu me répondre. Je ne suis pas un ami intime de Bureau. Je suis allé là entre 9 et 10 heures, au meilleur de ma connaissance.

En transquestion à M. Geoffrion—Quand j'ai parlé à Bureau, il ne s'est pas levé. Il ne m'a pas dit grand'chose. Je ne lui ai pas parlé longtemps, ça me faisait trop de peine de le voir en cet état. J'ai dit ce qui en était au sergent Beauchemin, qui m'a dit d'y retourner.

LA RÉPUTATION DE FAHEY

J. M. Fortier, fabricant de cigares, dit qu'il connait le prisonnier Fahey depuis 10 ans. Il l'a employé plusieurs fois et il lui a toujours donné satisfaction. Il ne connait rien de mal contre lui.

Romuald Charlebois, marchand-tailleur connait Fahey depuis douze ou treize ans. Il a toujours entendu bien parler de Fahey en toutes circonstances.

M. Jacques Grenier, échevin depuis 25 ans, connait le prisonnier depuis douze à quinze ans. Il a connu et il a toujours entendu parler de sa conduite comme irréprochable.

"C'est la cause de la défense" dit M. Saint-Pierre.

CONTREPREUVE

Calixte Aimé Dugas, juge des Sessions de Montreal, dit: En ma qualité officielle, j'ai assermenté le prisonnier à la barre comme constable vers 1881, je crois; depuis, j'ai eu des relations avec lui en sa qualité de constable. Il a agi pour lui-même comme constable pour une institution appelee *Dominion Detective Agency*. Il a alors été assermenté sur la recommandation du Procureur Général d'alors.

Q—Lui avez vous donné quelques reglements à suivre?

Objecté à cette question par M. Saint-Pierre, comme ayant dû être faite à l'examen principal.

Objection renvoyée.

Instructions spéciales ont été faites crit pour les constables Kellert et Elles ont dû être soumises à l'accrequ'il s'y est soumis.

Q—Voulez-vous nous dire quelles étaient ces instructions?

Objecté à cette question, parcequ'une preuve verbale doit être remplacée par un écrit, lorsqu'il y a écrit.

Question retirée.

Q—Avez-vous donné oralement d'autres instructions sur les devoirs de l'accusé?

Objecté à cette question, parceque l'accusé n'a pas à répondre à une accusation de manque de discipline. D'ailleurs, ces instructions doivent être les mêmes que celles ecrites.

Objection réservée.

R—Je lui ai donné des instructions verbales sur ses devoirs comme detective.

Objecté à cette question, Réservé.

Q—Quelle était la nature de ces instructions?

R—C'était de faire rapport immédiatement à M. Desnoyers ou à moi, de toutes causes de délits ou felonies dont ils seraient chargés. Ce rapport devait être fait aussitôt qu'ils seraient chargés de ces causes.

Q—Quel était le but des magistrats, et l'avez-vous fait comprendre à l'accusé.

Objecté à cette question comme illégale.

Après l'argumentation de M. Geoffrion, M. Saint Pierre dit qu'il n'a qu'à dire que c'est illégal; qu'il sait qu'on ne fait cette preuve que pour influencer le jury, au moment où la défense a bouche close.

Le juge—On se donne la peine de les soutenir ces objections ou l'on se tait!

M. Saint-Pierre—Je les ai soutenues inutilement jusqu'ici avec courage. Je réserve mon courage pour d'autres objections.

R—C'était dans le but d'empêcher le règlement illégal d'aucun delit public ou d'aucune felonie avec l'aide de ces messieurs.

Q—L'accusé s'est il conformé à ces instructions.

Même objection.

M. Saint Pierre dit que les détectives ne relevent pas des magistrts mais de la Couronne, et que l'accusé n'était pas tenu de suivre les instructions des magistrats. Question permise.

R—L'accusé s'est conformé a ces instructions; j'ignore si c'est dans tous les cas.

Le témoin—J'ai vu le prisonnier le matin suivant le jour de l'arrestation à ma chambre privee. Quand Fahey est venu dans ma chambre, il y avait dans ma chambre Bureau le grand connétable Bissonnette, Wilson, Maxwell et Flynn.

M. Barry se leve tout-à-coup et s'adresse solennellement à la cour..... pour faire ouvrir un ventilateur! (Rires).

M. Geoffrion—Si M. Saint-Pierre ne s'y objecte pas. (Rires).

M. St-Pierre—Non, il faut rafraichir les bouillants avocats de la couronne. (Rires).

Q—Depuis combien de temps Bureau était-il dans votre chambre, lorsque Fahey est entré?

R—Bureau à été environ trois quarts-d'heures dans ma chambre; il y était depuis plus d'une demie-heure, lorsque Fahey est entré—Bureau est entré entre 9 heures et quart a.m. et 9½ hrs. a.m.

Je n'ai rien remarqué d'extraordinaire dans le physique de Bureau, excepté un certain affaissement, que j'ai attribué aux circonstances. Bureau a parle. Rien dans ses manieres ou son langage ne m'a fait soupçonner qu'il pouvait être en état d'ivresse. Je connais Bureau depuis neuf ans.

M. Saint Pierre (pour la seconde fois) M. Dugas, ne faites pas de discours.....!

Le témoin—Je ne fais pas de discours, je réponds à ma manière. Si ce n'est pas convenable, la cour me le dira!

Q. Pendant que Bureau a été dans votre appartement vous a-t-il donné quelques explications?

Objection par M. Saint-Pierre. Cette objection souleve une vive discussion entre les avocats de la poursuite et de la défense. Finalement cette question fut permise.

R. Bureau en entrant dans ma chambre dit qu'il avait quelques révélations à faire. Je fis mention du vol du Grand Tronc et je lui dit: Bureau vous avez ete assez longtemps constable, vous avez eu assez d'experience au bureau de police pour qu'il ne soit pas pas difficile de vous repérer ce que vous avez entendu souvent dire aux personnes qui se sont trouvées dans des circonstances semblables; c'est-à dire que vous n'êtes pas obligé de parler, et de vous incriminer; tout ce que vous pourrez dire contre vous pourra faire preuve plus tard.

Là-dessus Bureau fit un geste, voulant dire: je sais tout cela, je sais à quoi m'en tenir. Il n'a pas prononcé ces paroles, mais son geste voulait dire ceci.

AVEUX DE BUREAU

Le témoin continue:

Je dis alors à Bureau: Qu'avez-vous à me dire? Il repondit: C'est bien vrai, Votre Honneur, je suis coupable, et il tenta de jeter la responsabilite sur une personne dont il mentionna le nom en disant que lui, Bureau, était possesseur de la clef des voûtes du Grand Tronc, cette autre personne l'avait prié a differentes reprises de lui passer la clef en question, afin de lui permettre de commettre le vol exécuté au Grand Tronc, que cette même personne l'avait fait boire à differentes reprises et lui avait represente qu'il n'avait pas à craindre d'être découvert parce que dans une autre circonstance elle s'était procure la clef d'un coffre fort appartenant à la cité, et y avait volé l'argant sans être découverte. Bureau ajouta qu'à la fin il s'est laissé convaincre et qu'il livra la clef en question à une autre personne, une seconde personne. Cette seconde personne lui remit la clef en question quelque temps après; le v